



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Service des
personnels
ingénieurs,
administratifs,
techniques, sociaux et
de santé et des
bibliothèques

Sous-direction des
études de gestion
prévisionnelle,
statutaires et de
l'action sanitaire et sociale

Bureau de l'action sanitaire
et sociale

DGRH C1-3
N° 2015-0058

Affaire suivie par
Agnès Mijoule
Téléphone
01 55 55 15 09
Fax
01 55 55 19 10
Courriel
agnes.mijoule
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 PARIS CEDEX 13

Paris le 13 MARS 2015

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les présidents
et directeurs des établissements publics d'enseignement
supérieur
Mesdames et messieurs les directeurs généraux des
établissements publics, scientifiques et technologiques
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements
publics administratifs
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles françaises à
l'étranger



Objet : Relance du plan d'action amiante

Références : Courrier DGRHC1-3 n° 2014-0042 du 15 juillet 2014 - Courriel DGRHC1-1
du 16 juillet 2014

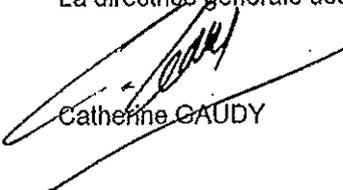
Lors du dernier comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de
l'enseignement supérieur et de la recherche (CHSCTMESR), le 3 mars 2015, les représentants
du personnel ont rappelé l'importance de la relance du plan amiante dans les établissements de
l'enseignement supérieur et de la recherche. Malgré la demande de la direction générale des
ressources humaines (DGRH) de diffuser très largement la brochure « amiante », ils indiquent
qu'un nombre important de personnes n'en ont pas eu communication.

Afin de respecter l'engagement pris par le ministère lors du CHSCTMESR du 8 avril 2014, je
vous demande de diffuser individuellement à chaque agent sur son adresse mail
professionnelle le lien permettant d'accéder à cette brochure.

Pour mémoire, mes courriers, ci-dessus référencés, vous précisait que cette brochure était
en ligne sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr> avec le lien suivant :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid28454/politique-nationale-en-matiere-de-prevention-des-risques-professionnels.html>.

Je vous remercie de votre collaboration qui contribue au renforcement de la politique
santé et sécurité au travail et permet d'assurer une meilleure protection des personnels.

La directrice générale des ressources humaines,


Catherine GAUDY